

Natura 2000 - site « S23 - Adrets de Tarentaise » **Compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage**

Moûtiers, 11 décembre 2018

L'APTV a regroupé sur une matinée les comités de pilotage Natura 2000 "Adrets de Tarentaise" et "Projet Agri-Environnemental et Climatique". Cette liste de présence est commune aux deux comités de pilotage.

Présents :

M. CLAIRET Natacha - Ecologue EARL Par Monts et par fleurs
Mme BASSI-LEGER Monique - Présidente FDAFP73
M. MORIN Jean-Yves - Adjoint Aigueblanche
M. FOURMAINTRAUX André - Vice-Président Vivre en Tarentaise
M. COLLAS André - FRAPNA Savoie
M. BURGOS Joël - Conseiller municipal Hautecour
M. MESSAOUD Salah - gestionnaire / instructeur aides DDT73
M. PONCET Bernard - Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc et GIDA
M. FLANDIN Gilles - Maire des Chapelles, VP CCHT, Président du COPIL Natura 2000 S23
M. MACHET Alain - Président Vivre en Tarentaise
M. PASCAL MOUSSELARD Robert - Adjoint à Villaroger
Mme ARPIN Marie Agnès - Adjointe à Séz
Mme VIAL Dominique - gestionnaire / instructeur MAEC DDT73
Mme LEVAVASSEUR Stéphanie - chargée de mission Natura 2000 DDT73
M. PELLICIER Michel - adjoint au maire Bozel
M. GROSSET Guy-Noël - chargé de mission agro-environnemental Parc National de la Vanoise
Mme OLLIER Sandra - Directrice APTV
Mme COUTAZ Sonia - Chef de projet LEADER, Environnement, Climat APTV

Excusés :

M. LUISET René - Adjoint Plagne Tarentaise
Mme BOURGOIN Virginie - CEN
M. GROS Jérôme - Syndicat Mixte de la Lauzière

Diffusion :

Membres du comité de pilotage

Objet de la réunion :

1. Bilan des actions 2018 :

- Retour synthétique du travail d'évaluation sur l'animation du site S23 et du Document d'Objectifs
- Retours sur les projets au sein du périmètre Natura 2000 (projet de bâtiments agricoles et évaluation d'incidence simplifiée, etc.)

2. Perspectives 2019 : engagement d'un travail de révision du "Document d'Objectifs" S23

- **Gilles Flandin accueille les participants et Sonia Coutaz, APTV, expose ce qui suit. Natacha Clairet, du bureau d'étude Par monts et par fleurs présente son travail d'évaluation.**

1. Bilan des actions 2018

Les actions de gestion du site

Un point sur la contractualisation des mesures agro-environnementale en Tarentaise est réalisé au sein du COPIL « Projet agricole Environnemental et Climatique » (PAEC) suivant. (cf. second compte-rendu)

Le suivi des procédures et projets

Projet de bâtiment agricole dans le périmètre S23

Maitre d'ouvrage : exploitation Sébastien Arpin

Le projet : un bâtiment d'une emprise au sol de 250 m², avec pour objectif d'héberger une centaine de brebis mères et leurs agneaux.

↪ Actuelle réalisation d'une évaluation d'incidence simplifiée par les services de la Chambre d'Agriculture pour envoi aux services de l'Etat.

Parcelle également zonée « espace stratégique agricole » dans le SCOT.

↪ Nécessité d'intégrer dans le PLU une argumentation sur l'absence de possibilité de construire ailleurs + proposition de mesures compensatoires à envisager.

Question de modification de périmètre

Suite à l'évaluation une commune a demandé à pouvoir modifier le zonage Natura 2000 « Adrets de Tarentaise ».

↪ La DDT rappelle qu'il n'est désormais plus possible de réaliser une modification du périmètre. Les projets au sein du périmètre sont alors à analyser au cas par cas (évaluation, étude d'impact, point SCOT/PLU, ...)

En cas de projet d'installation d'une remontée mécanique, il s'agira de réaliser une évaluation environnementale globale du projet (évaluation des incidences, étude d'impacts, ...) ainsi que le prévoit la réglementation en vigueur.

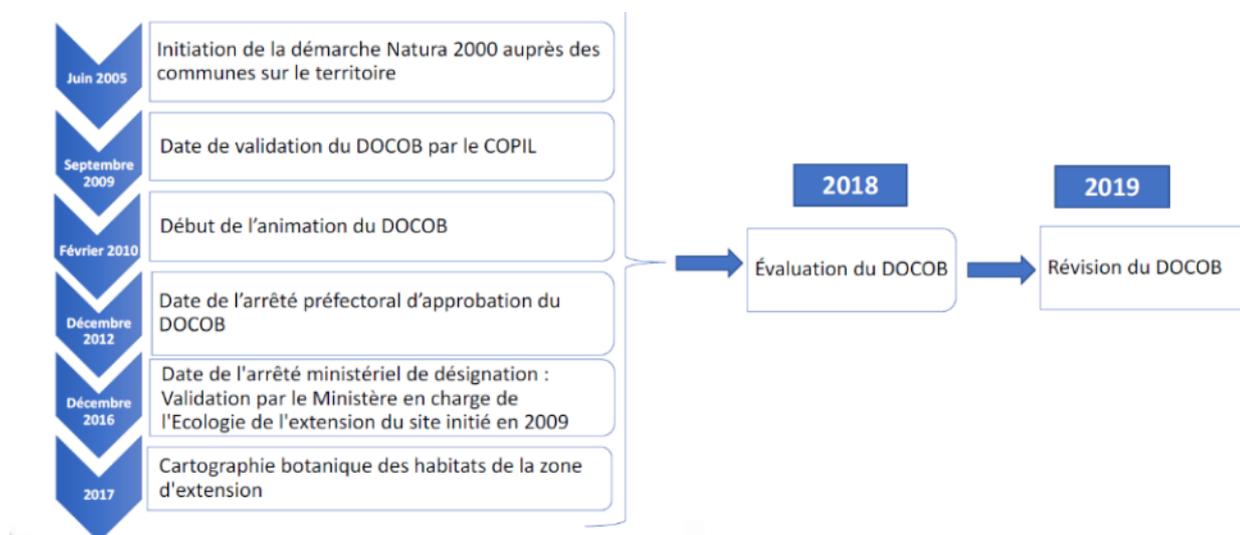
L'évaluation du document d'objectifs et des actions « Natura 2000 - S23 »

Natacha Clairet, du bureau d'étude « Par Monts et par fleurs » expose ce qui suit.

Travail d'évaluation

- Décomposée en 5 phases de travail
- En ajout : évaluation du contenu du DOCOB
- 2 réunions intermédiaires en mai et octobre 2018 (CR disponibles à l'APTV)
- Période d'étude : de Janvier à Décembre 2018

Rappel de l'historique du site



Evaluation du contenu du DOCOB

Réalisée avec à la grille d'évaluation du contenu d'un DOCOB de l'ATEN paru en 2008 – DOCOB du S23 rédigé en 2008/2009 par la Chambre d'Agriculture de Savoie

Eléments à améliorer :

- La couverture du document avec l'ajout des logos
- Présentation de Natura 2000
- Présentation du site « Adrets de Tarentaise »
- Description des objectifs du site
- Concernant les fiches espèces, une plus grande rigueur dans leur appellation
- Création d'indicateurs de suivi
- Compléter l'atlas cartographique déjà existant
- Création d'une fiche mesure rassemblée en un seul chapitre

Eléments à créer

- Présentation du DOCOB
- Fiche habitats/espèces à mettre en annexe
- Glossaire
- Suivis et évaluation

☞ Le DOCOB et son contenu sont améliorables sur de nombreux points.

Bilan technique

Engagement de 11 mesures sur les 15 inscrites au DOCOB

Mesure	Code mesure	Engagé (O / N)	Réalisation	
Gestion des pelouses et prairies				
Favoriser les conditions d'exploitations des agriculteurs	GP 1	O		
Modification du zonage	GP 1.1	O		Mise à jour de l'arrêté ministériel prévu en 2019
Définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques nécessaires au maintien des caractéristiques des prairies de fauche de montagne	GP 2	O	614,56	Ha
Réouverture de prairies abandonnées	GP 3	N		
Études et suivis				
Appréhender les interactions entre les pratiques agricoles, les variables environnementales et la composition botanique des prairies de fauche	ES 1	O	1	Étude
Étude de l'avifaune prairial	ES 2	O	2	Études
Étude de l'entomofaune	ES 2	N		
Communication				
Mettre en place un concours prairies fleuries	C 1	O	5	Concours « Prairies fleuries »
Création de sentiers de découverte	C 2	O	2	Sentiers (botanique et artistique)
Création topoguide	C 2	O	500	Exemplaires
Concours photo	C 2	N		
Panneaux thématiques	C 3	N		
Animation du DOCOB				
Préparer, réunion COPIL	CP 1	O	516,5	Jours
Réaliser le suivi administratif et financier	CP 2	O		
Animer et suivre la mise en œuvre des études, des suivis, des MAEt et contrats Natura 2000	CP 3	O		

+ 7 non inscrites au DOCOB également réalisées :

- Analyses fourragères et journées de formation
- Formation pour les agriculteurs sur la conduite des prairies
- Relevé botanique sur une pelouse sèche
- Formations des AMM
- Animations pédagogiques (scolaire : cycle 1 à 3)
- Acquisition de photos pour l'exposition
- Défrichement de pelouses sèche (Contrat Natura 2000)

Bilan et évaluation des mesures

Gestion des pelouses et prairies

Mesure	Description	Évaluation
Favoriser les conditions d'exploitation des agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisée chaque année sous différentes formes Mesure concrète avec un impact direct pour la profession agricole 	<ul style="list-style-type: none"> À conserver À développer, multiplier dans la mesure du possible
Maintien de la fauche	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisée chaque année sous différentes formes (MAET, MAEC) 4 MAEC ouvertes à la contractualisation Près des ¾ des exploitants agricoles contractualisent 	<ul style="list-style-type: none"> À conserver Encourager la contractualisation
Réouverture des prairies abandonnées	<ul style="list-style-type: none"> Non mobilisée Permet la conservation de l'ouverture des espaces et la qualité des paysages Des secteurs en dehors du périmètre du S23 ont bénéficié d'actions de broyage (MAE HE20) 	<ul style="list-style-type: none"> À conserver À mobiliser

- Maintien et développement de ces mesures pour en faire bénéficier le plus grand nombre
- Permettent à la profession agricole de bénéficier de nombreux avantages en contrepartie de leur implication à la gestion des pelouses et prairies et de leur maintien dans un bon état de conservation.

Études et suivi scientifiques

Mesure	Description	Évaluation
Appréhender les interactions entre les pratiques agricoles, les variables environnementales et la composition botanique des prairies de fauche	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisée une fois à 10 ans d'intervalle de la réalisation du diagnostic écologique pour le DOCOB Réalisée par la même personne et selon le même protocole avec 10 ans d'intervalle Permet de voir les effets des pratiques agricoles sur la biodiversité des prairies de fauche 	<ul style="list-style-type: none"> À conserver À réaliser plus régulièrement pour un meilleur accompagnement des agriculteurs le souhaitant et anticiper les changements de biodiversité
Étude de l'avifaune prairiale	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisée 2 fois ayant permis la réalisation de 3 études Couvre tous les secteurs du site S23 A enrichi les connaissances sur le site sans pour autant assurer un suivi scientifique au sens propre 	<ul style="list-style-type: none"> À conserver À réaliser plus régulièrement
Étude entomofaune	<ul style="list-style-type: none"> Non mobilisée Concourt à l'acquisition et à l'enrichissement des connaissances sur la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> À conserver À mobiliser pour les lépidoptères, les orthoptères et les coléoptères

Amélioration des connaissances naturalistes : avifaune prairiale et botanique

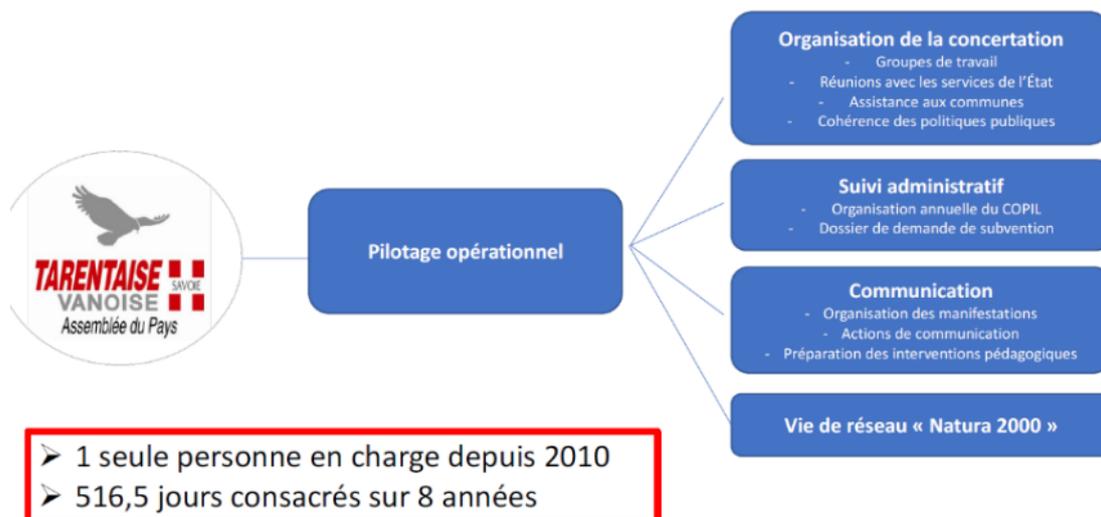
- Besoin d'engager une mise à jour des connaissances
- Actuellement, peu ou pas de connaissances sur d'autres groupes : chiroptères...
- Besoin de combler ces lacunes

Communication

Mesure	Description	Évaluation
Mise en place du concours des prairies fleuries	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisée à 5 reprises Vitrine de la richesse de la biodiversité des prairies de fauche Valorisation et une reconnaissance du travail de l'agriculteur 3 prix au concours général agricole de Paris du concours « Prairies Fleuries » (2011,2012 et 2015) 	<ul style="list-style-type: none"> À conserver Concours à relancer Possibilité de faire évoluer le concours ou de le maintenir dans sa forme historique
Création de sentiers de découverte	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisée avec la création de 2 sentiers de découverte (2012 et 2014) Découverte ludique et vulgarisation Retour d'expérience nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> À conserver et à développer sous réserve des résultats d'une étude d'opportunité et du retour d'expérience
Création du topo-guide	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisée avec l'édition de 500 exemplaires Diffusée à toutes les écoles, mairies, bibliothèques du site S23 Mesure peu connue 	<ul style="list-style-type: none"> Idée d'itinéraire de balades pour découvrir Natura 2000 et la biodiversité des prairies de fauche à conserver en tenant compte des effets négatifs possibles Mesure à faire évoluer dans le format et le support
Panneaux thématiques	<ul style="list-style-type: none"> Non mobilisée 2 formats possibles : in situ ou mobiles 	<ul style="list-style-type: none"> À mobiliser Réflexion à mener sur le format, le message et l'installation les plus pertinents

- Mesures à destination de tous les publics vivant sur le territoire
- Promotion du travail et des bonnes pratiques agricoles
- Sensibilisation à la richesse du patrimoine naturel
- Des mesures à conserver, d'autres à faire évoluer
- Nécessité de mener une réflexion globale

Bilan de l'animation



Appropriation de la démarche Natura 2000

Réalisation d'entretiens auprès des exploitants agricoles et des collectivités et associés en août 2018 :

- 2 questionnaires
- 93 acteurs contactés
- 9 journées de rencontre

Ont participé :

- 34 exploitants agricoles dont 2 entretiens téléphoniques (= 51 % des exploitants agricoles)
- 9 communes
- 3 associations environnementales
- 1 partenaire institutionnel (= 72 % des collectivités et associés)

⊕ « Image » de qualité et fidèle pour les groupes de populations concernées, mais tronquée car la population locale n'a pas été interrogée

Conclusion des entretiens

Points positifs :

- Rôle clé des MAE dans la gestion du site S23
- Mise en place de la démarche Natura 2000 bien réalisée
- Implication et contribution de tous les acteurs

Points négatifs :

Mise en évidence d'un problème de diffusion de l'information issue des CR (réunions, COPIL, résultats d'études...) APTV non reconnue comme « outil » clé dans le déploiement des MAE

Site Natura 2000 où, globalement, cela se passe bien.

Les relations entre les acteurs peuvent être améliorées.

2 secteurs avec 2 ressentis différents :

- Les communes situées en bout de vallée avec un ressenti moins positif
- Les autres communes où tout semble bien se passer

Bilan financier et évaluation

	Montant TTC prévu	Montant TTC réalisé
Mise en œuvre des mesures inscrites au DOCOB	299 073 €	445 102,69
Mise en œuvre d'actions non inscrites au DOCOB	0 €	41 162 €
Total de la mise en œuvre du DOCOB	299 073 €	486 264,69 €



Des différences apparaissent

- Intègre les montants des actions non inscrites au DOCOB contribuant à sa mise en oeuvre
- Chiffrage estimatif pour une durée de 5 ans vs. Bilan pour la période 2010-2017
- Difficulté de compréhension de la colonne « Périodicité » du chiffrage estimatif
 - . Le nombre de fois que la mesure a été mise en oeuvre au cours des 5 années
 - . Le prévisionnel de la mesure « Maintien de la fauche » ne tient pas compte de cette multiplication

Utilisation d'un facteur X5 de correction pour le montant prévisionnel de la mesure « Maintien de la fauche »

	Montant TTC prévu	Montant TTC réalisé
Mise en œuvre des mesures inscrites au DOCOB	683 853 €	445 102,69
Mise en œuvre d'actions non inscrites au DOCOB	0 €	41 162 €
Total de la mise en œuvre du DOCOB	683 853 €	486 264,69 €

Conclue à une gestion financière saine et vertueuse :

- Suivi financier rigoureux
- Respect des principes de la commande publique

Questions évaluatives

6 critères d'évaluation suivant :

- La **pertinence** : dans quelle mesure les objectifs du programme sont-ils justifiés par rapport aux besoins ? les enjeux ont-ils évolué ? les objectifs initiaux ont-ils besoin d'être modifiés ?
- La **cohérence** : les différents objectifs sont-ils cohérents entre eux ? les moyens juridiques, humains et financiers mis en place sont-ils adaptés ? la politique évaluée est-elle cohérente avec d'autres politiques ?
- L'**efficacité** : dans quelle mesure les objectifs visés ont-ils été atteints ? les instruments mis en œuvre ont-ils produits les effets attendus ?
- L'**efficience** : les objectifs ont-ils été atteints au meilleur coût ?
- Les **impacts** : les effets obtenus sont-ils globalement satisfaisants ?
- La **durabilité** : la démarche engagée est-elle pérenne ?

Pertinence des actions

- Diagnostic bien posé à la rédaction -> en phase avec les enjeux territoriaux
- Enjeux ont évolué -> objectifs initiaux doivent être revus

Cohérence

- Une réflexion logique et structurée entre les objectifs et la mise en oeuvre d'action pour y parvenir

Efficacité

- Objectifs atteints totalement ou partiellement
- Mobilisation suffisante des acteurs pour y parvenir
- Réalisation de 5 actions non inscrites au DOCOB

Efficience

- Suivi rigoureux dans la gestion des moyens attribués à chaque action
- Force de l'animation du DOCOB du S23
- Recours aux indicateurs non prévus

Impacts

Négatifs

- Cadre réglementaire et administratif de l'agriculture du fait de la contrepartie financière des MAE
- Un manque de diffusion de la communication entre tous les acteurs, une méconnaissance de « l'outil APTV »
- Aucune mise en évidence de l'amélioration de la biodiversité du site

Positifs :

- La prise de conscience de la valeur de la biodiversité ;
- La valorisation des prairies et la conservation du paysage et des pratiques agricoles locales à travers la contractualisation des MAE
- Amélioration des connaissances naturalistes sur le site

Durabilité

- Repose sur l'engagement financier de l'Europe, de l'État et de la région Auvergne Rhône-Alpes
- Absence de sécurité et de stabilité des dispositifs agro-environnementaux
- À ce jour, pas d'indices montrant une volonté de retrait

Perspectives pour 2019

La révision du DOCOB

Recommandations

Expertiser les résultats de la démarche participative lors des entretiens

Pour la gestion du site :

- . 23 propositions des agriculteurs
- . 15 propositions des collectivités et associés

Pour les études et le suivi scientifiques :

- . 7 propositions des agriculteurs
- . 7 propositions des collectivités et associés

Pour la communication :

- . 16 propositions des agriculteurs
- . 12 propositions des des collectivités et associés

Plus généralement

- Rédaction du DOCOB
- Adopter une démarche d'amélioration continue
- Prendre en compte de manière plus amplifiée les éléments suivants
- S'interroger sur les problématiques : la maîtrise du foncier ou la place du tourisme dans le DOCOB.
- Expertiser les idées issues de la démarche participative
- Renforcer le travail en réseau entre les prestataires mandatés par l'APTV, l'APTV, les exploitants agricoles et les élus.
- Renforcer la diffusion des informations auprès des populations agricoles et locales (utilisation de pages Facebook, relai dans les bulletins municipaux...)

Conclusion

Les +

- La contractualisation des MAE
- La prise de conscience des acteurs locaux qui ont globalement intégré la nécessité d'intervenir sur le territoire pour préserver la biodiversité ;
- La mobilisation importante d'outils techniques et financiers orientés vers la préservation de la biodiversité ;
- Les connaissances naturalistes et scientifiques approfondies
- L'activation de l'ensemble des actions du DOCOB montre une certaine volonté de s'emparer de la problématique et de rechercher des solutions.

Points de vigilance

- L'animation et la diffusion des éléments de communication sont deux leviers d'intervention à ne pas négliger ;
- La révision prochaine de la PAC

La DDT73 souhaite nuancer la proposition faite par certaines personnes interrogées concernant les préconisations futures à intégrer dans le prochain Document d'Objectifs. En effet, concernant les pistes pastorales, il s'agit dans un premier temps d'étudier son opportunité : est-elle absolument nécessaire ?

La Chambre d'Agriculture souligne pour la recommandation « défrichage » qu'il existe déjà une mesure agro-environnementale « HE20 » qui permet de soutenir les exploitants à réaliser du broyage (38 €/ha). Mais le montant de l'aide n'est pas suffisamment attractif pour mobiliser sur cette pratique de réouverture de prairies.

La DDT73 souligne que concernant les études avifaune à mener à l'avenir, sur un site qui ne relève que de la « Directive Habitat », comme l'est le site « S23 – Adrets de Tarentaise », il sera plus difficile de trouver un financement que pour un site qui relève également de la Directive Oiseau.

Concernant la PAC, la DDT73 informe qu'il est prévu que la nouvelle programmation ne démarre réellement qu'en 2022, soit deux années de transition avec la programmation actuelle (2014-2020). Toutefois, les agriculteurs sont assurés de la poursuite des financements et des règles actuelles jusqu'à la nouvelle PAC.

Sur la question du foncier, Gilles Flandin rappelle que l'adoption d'un SCOT a pour objectifs, entre autres, une plus grande stabilité par la désignation des fonctions de chaque espace, à l'échelle supra-communale.

La DDT s'interroge sur le nombre d'autorisation à exploiter. Il s'agit d'un outil qui permet aux agriculteurs de s'assurer d'une certaine stabilité des espaces qu'ils exploitent – contrairement à la seule location orale.

Gilles Flandin précise que les choses évoluent en Tarentaise sur ce point, ces autorisations sont de moins en moins rares même s'il existe des disparités très importantes d'un département à l'autre en Région Auvergne Rhône-Alpes.

En Savoie la mise en place de cet outil est très compliquée, du fait même de la structuration foncière.

Sur ce département 90 % des surfaces utiles agricoles utilisées ne sont pas régies par un bail.

Un travail est actuellement mené sur une évolution législative.

Dans ce contexte les associations foncières pastorales ont alors tout leur intérêt.

Concernant l'évolution de la biodiversité, il n'est pas évident de flécher les transformations qui relèvent des pratiques humaines et celles des évolutions climatiques (sécheresse, ...)

Gilles Flandin souligne la rapidité des changements et notamment avec l'apparition de plantes invasives. L'année 2018 aura été une année très impactante.

Les jeunes agriculteurs sont-ils sensibilisés aux enjeux de la biodiversité ?

La Chambre d'Agriculture rappelle que la première préoccupation d'un jeune agriculteur est d'abord son bâtiment d'exploitation, dans un second temps, et avec la maturité vient le reste.

2. Perspectives 2019

Procédure

Engagement d'un travail de révision du document d'objectifs

Sur la base de nombreux documents (document d'objectif actuel, données SIG du site étendu, études avifaune, cartographie des habitats de la zone d'extension, rapport du travail d'évaluation) > il s'agit de réviser le Document d'objectifs, conformément aux prescriptions techniques fixés par les textes en vigueur.

(suivi guide méthodologique édité par l'Atelier Technique des Espaces Naturels)

Travail mené par l'animatrice du site et un bureau d'étude

Pour rappel un Document d'objectifs doit contenir :

- Introduction des enjeux globaux par rapport au site
- La « fiche d'identité du site » (description, cartes, ...)
- L'historique du site et les retours sur les résultats de l'évaluation
- Un diagnostic socio-économique (synthèse des données administratives, foncières, de l'activité humaine et de l'occupation du sol)
- Un diagnostic environnemental (données abiotiques, grands milieux, habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial et communautaire)
- Objectifs de développement durable (tableau des enjeux/ objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines, ...)
- Des annexes...

3. Débats et validation

Les membres du COPIL valident les propositions d'actions pour 2019.

Le présent compte-rendu vaut validation.

Gilles FLANDIN,
Président du Copil S23

